

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 29 Avril 2014 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Monsieur Jean-Marc CHANAVAT en qualité de secrétaire de séance.

En début de séance Madame le Maire adresse les condoléances du Conseil Municipal à la famille de Mme MEYNIER.

**DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Les dates retenues sont :

- Le Mardi 20 Mai 2014 à 20 Heures - Salle du Conseil à la Mairie
- Le Jeudi 12 Juin 2014 à 20 Heures - Salle du Conseil à la Mairie

**APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 28 Mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 7 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Il est donné information au Conseil Municipal des décisions du Maire prises par délégation, conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il n'a pas été fait application du droit de préemption pour les immeubles suivants.

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
02/2014	03/04/2014	La Grande Bourgée AM 34 / AM 200 / AM 195	1172 m <sup>2</sup>	Maison + Terrain

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DES ADJOINTS – COMMANDE DE MOINS DE 4 000 € HT**

Il est donné information au Conseil Municipal des décisions des adjoints prises par délégation, conformément à l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales.

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant Commande HT
29/04/2014	GOURGAUD	Travaux sur fossé Chemin des Guichards	3 590 €HT

**01. CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE ET EXTENSION DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES - AVENANT AU LOT N° 01 - Délibération 37/2014**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 44/2012, l'entreprise BENY a été attributaire du lot 1 Maçonnerie dans le cadre de la construction de la cantine scolaire et de l'extension de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 199 702.25 € HT.

L'architecte A2DH et l'économiste GUY COURAGE nous ont fait parvenir pour validation une demande d'avenant pour un montant de 8 813.47 € HT.

Le projet d'avenant a pour objet de retirer 7 857.45 € HT au titre des travaux non réalisés et de valider les 16 670.92 € HT de travaux supplémentaires.

Le nouveau montant du marché s'élèverait à 208 515.72 € HT.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'avenant N°01 au Lot N° 01 avec la société MACONNERIE BENY pour un montant de 8 813.47 € HT et CHARGE Madame le Maire de signer les marchés correspondants.**

**02. FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TROIS TAXES - Délibération 38/2014**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal différentes hypothèses concernant les taux des 3 taxes.

Après un débat au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de fixer l'augmentation, pour 2014, des taxes foncières et de la taxe d'habitation, à 1.5 % selon la répartition suivante :

	Taux 2013	Taux 2014
➤ Taxe d'habitation	10.23 %	10.38 %
➤ Taxe foncière sur bâti :	15.14 %	15.37 %
➤ Taxe foncière sur non bâti :	32.02%	32.50 %

Madame le Maire précise que cette augmentation des taux cumulée avec l'évolution prévisionnelle légale des bases d'imposition entraînera une recette estimative de 371 074 € au titre de l'année 2014.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 3 voix contre ACCEPTE d'augmenter les taxes foncières et d'habitation pour 2014 de 1.5 %, soit à 10.38 % pour la taxe d'habitation, 15.37% pour la taxe foncière sur bâti et 32.50 % pour la taxe foncière sur non bâti.**

### 03. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014 - Délibération 39/2014

Avant de se faire présenter le projet de budget 2014, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations. Suite à plusieurs réunions de la commission «Associations», il a été décidé de fixer les attributions de subventions annuelles pour un versement dès le vote du budget et de revoir les montants pour 2014 selon la répartition suivante :

NOM ASSOCIATION	Subv 2013	Proposition subvention Année 2014	
<b>AMICALE BOULES</b>	220	220	
<b>AMICALE DONNEURS DE SANG</b>	220	220	
<b>ASSOCIATION SPORTIVE</b>	640	640	Y compris indemnité de nettoyage
<b>CLUB DES ANCIENS</b>	140	140	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	230	230	
<b>COURS ET SCENE</b>	0	220	Nouvelle proposition Animation du village
<b>GYM VOLONTAIRE</b>	260	260	
<b>SOU DES ECOLES</b>	300	300	
		900	Subvention exceptionnelle projet Sortie scolaire
<b>Prévention routière</b>	80	80	
<b>ADMR</b>	100	100	
<b>Souvenir français</b>	50	50	
<b>Total Budget</b>	<b>2240</b>	<b>3360</b>	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider les montants de la subvention 2014 accordées aux associations citées ci-dessus.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 5 voix contre AUTORISE le mandatement de ces subventions et DEMANDE à Madame le Maire de prélever cette somme du compte 6574, section fonctionnement du budget communal, DECIDE d'accorder une location de salle gratuite par an à toute association de la commune en faisant la demande, et confirme sa décision de rejeter toute autre demande de subvention d'organisme extérieur à la commune.**

### 04. VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 - Délibération 40/2014

Madame le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2014.

Madame le Maire donne lecture des sommes inscrites à chaque article du budget.

Le récapitulatif du budget est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2014	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	737 750	737 750	865 785	865 785	1 603 535	1 603 535

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2014 de la commune.**

## 05. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - Délibération 41/2014

REMPLECE ET ANNULE LA DELIBERATION 33/2014

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Sous-Préfecture le 29 Avril 2014 concernant la délibération 33/2014.

Il convient de modifier cette délibération car la délégation concernant l'urbanisme et plus précisément le droit de préemption doit être limitée et conditionnée. Madame le Maire propose la limitation de cette délégation aux zones U et Au du PLU.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, confie à Madame le Maire la délégation du droit de préemption sur les zones U et Au du PLU.**

## 06. DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES - Délibération 42/2014

Remplace et annule la Délibération 32/2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération 32/2014 et plus précisément le nom d'une commission communale à savoir la Commission « Communication-Magazine Municipal » (au lieu de Commission Bulletin Municipal - nom trop restrictif).

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal valide la désignation de la commission Communication-Magazine Municipal.**

## QUESTIONS DIVERSES

**CCPSG :** Le Conseil Communautaire du 16 avril 2014 a procédé à l'élection de son président. Le résultat de l'élection est le suivant : 31 votants, 13 nuls et 18 bulletins exprimés en faveur de Monique Girardon qui est élue présidente de la CCPSG.

**Conseil communautaire du 28 avril 2014 :** élection des vices présidents, composition du bureau, fixation des indemnités de fonction à la présidente et aux vice-présidents, délégation de pouvoir communautaire à la présidente, modification des statuts de l'office de tourisme, création des commissions de travail désignation des représentants de la CCPSG aux différents organismes extérieurs

Un séminaire sera organisé pour la présentation des services, la présentation des commissions et du plan d'actions. Il est prévu le mercredi 4 juin à 17h30 à la Charpinière à St Galmier.

**MICROCRCHE :** Les ordres de service ont été signés ce matin ; les travaux débuteront le 1<sup>er</sup> Août.

**OUVERTURE MAIRIE :** La mairie sera ouverte le Vendredi 2 mai 2014 aux heures d'ouverture prévues par contre elle sera fermée le 9 Mai 2014.

**CANDIDATURE AGENT TECHNIQUE EN CAV :** Une dizaine de candidatures ont été reçues ; après étude des CV, les entretiens sont prévus pour le lundi 12 mai 2014

## DATES A RETENIR

**Cérémonies du 8 mai :** 11h30 au monument aux morts pour la cérémonie et traditionnel apéritif après à la mairie

**Fête du livre à la salle ERA :** du 14 au 18 mai avec démonstration des travaux de l'association loisirs et culture de l'atelier patine.

**Fête du jeu sur le territoire de la CCPSG :** Du 17 Mai au 7 Juin avec quizz de culture générale pour une rencontre jeux inter collège à la salle de l'ERA le lundi 26 mai.

**Concours de boules en doublette vétérans :** jeudi 15 Mai 2014.

**Vente de fleurs par le sou des écoles :** samedi 17 Mai 2014.

**Fleurissement de la Commune :** lundi 19 Mai 2014.

**Chantiers éducatifs :** Candidature en Mairie avec CV, lettre de candidature et disponibilités avant le 24 Mai 2014

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

Le Maire,  
Armelle DESJOYAUX

